

MISE A JOUR DU PROTOCOLE SANITAIRE

[Le protocole](#) a été mis à jour le **8 décembre 2021** pour prendre en compte la reprise épidémique. Les principales évolutions de cette nouvelle version portent sur le strict respect des gestes barrières, le télétravail, et la suspension des moments de convivialité en entreprise.

Pour accompagner les employeurs et les salariés :

[Fiche Vaccination et pass sanitaire au travail](#) à destination des employeurs et des salariés ;

[Les guides Conseils de bonnes pratiques et fiches métiers](#) à destination des employeurs, salariés et intervenants externes

Guides pour accompagner les employeurs :

[Mesures de prévention dans l'entreprise contre la Covid-19](#)

Les recommandations de l'INRS dans le cadre des formations restent de rigueur, et nous vous engageons à les respecter scrupuleusement. [Accès QuickPlace](#)

FIABILISATION DES DONNEES FORPREV

La campagne est en cours, uniquement ciblée sur les organismes de formation pour le moment. Nous vous remercions pour votre réactivité et votre collaboration, et nous emploierons à réduire au maximum la gêne éventuellement occasionnée. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez une difficulté.

Le travail de mise à jour des données sera fait en 2022 pour les entreprises habilitées.

Nous engageons encore une fois toutes les entités habilitées à prévenir systématiquement la Carsat de tout changement (adresse, Siret, Siren, CEH...). La fiabilité des données de la base et la validité des certificats délivrés en dépend.



Date limite d'envoi pour la CNH de janvier 2022 :
15/12/2021

ZOOM SUR LES RESSOURCES EN PREVENTION

LES OUTILS DU PLAN
REGIONAL SANTE
TRAVAIL

sur différents risques

<http://www.prst-occitanie.fr/r/8/documentation/>

LES
RECOMMANDATIONS
DE LA CNAM

Ce sont les textes qui définissent les bonnes pratiques de prévention des risques liées à des activités spécifiques.

Elles ne constituent pas une réglementation, mais leur non-respect peut entraîner des conséquences juridiques (ex : pour qualifier une faute inexcusable).

[Accès Ameli](#)